

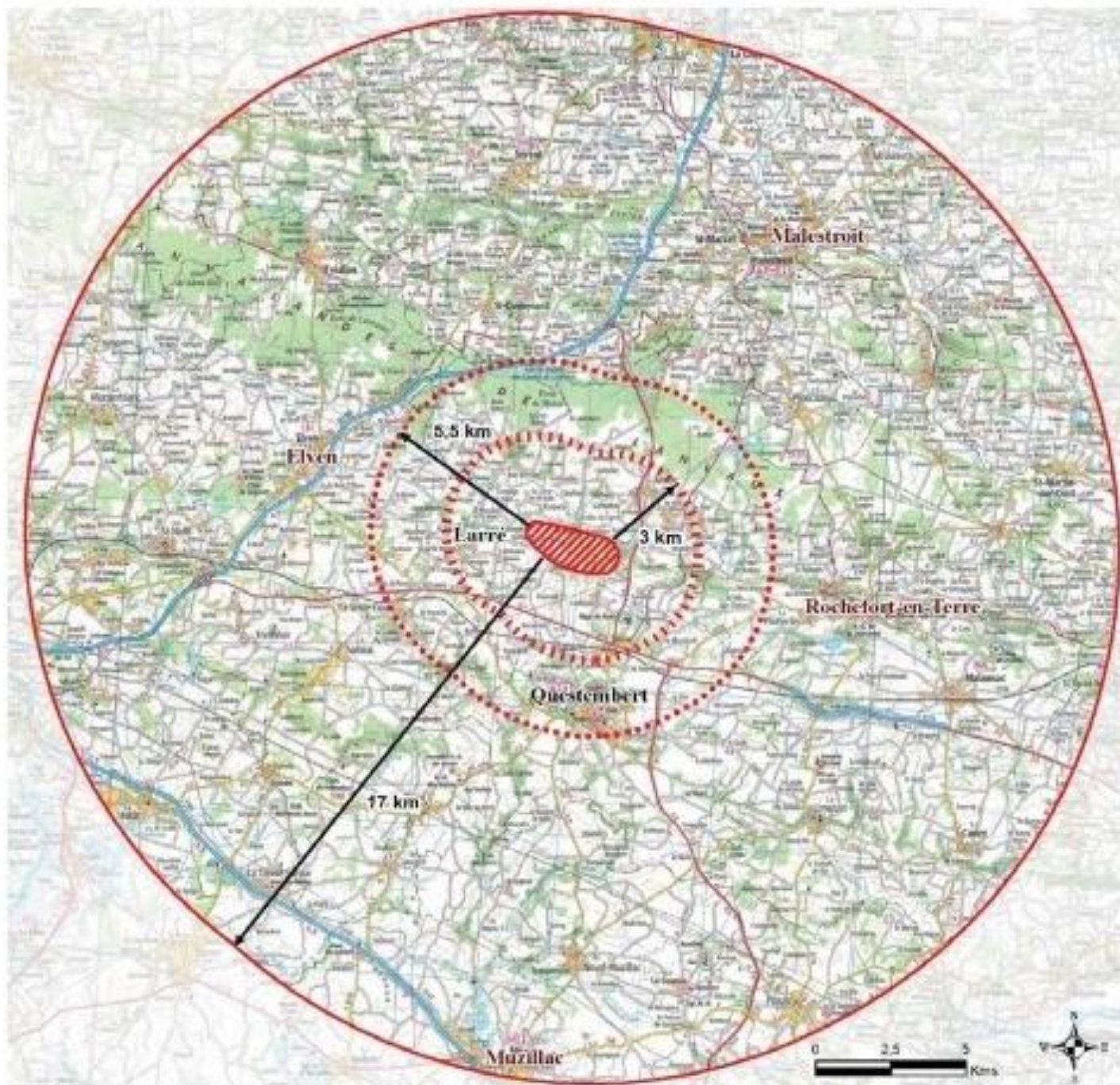
Commune de LARRE

**Enquête Publique
entre les 27 juin et 30 juillet 2014
Fixée par Arrêté Préfectoral du 5 juin 2014
concernant l'exploitation
d'un parc de 4 aérogénérateurs et de deux postes de
raccordement.**

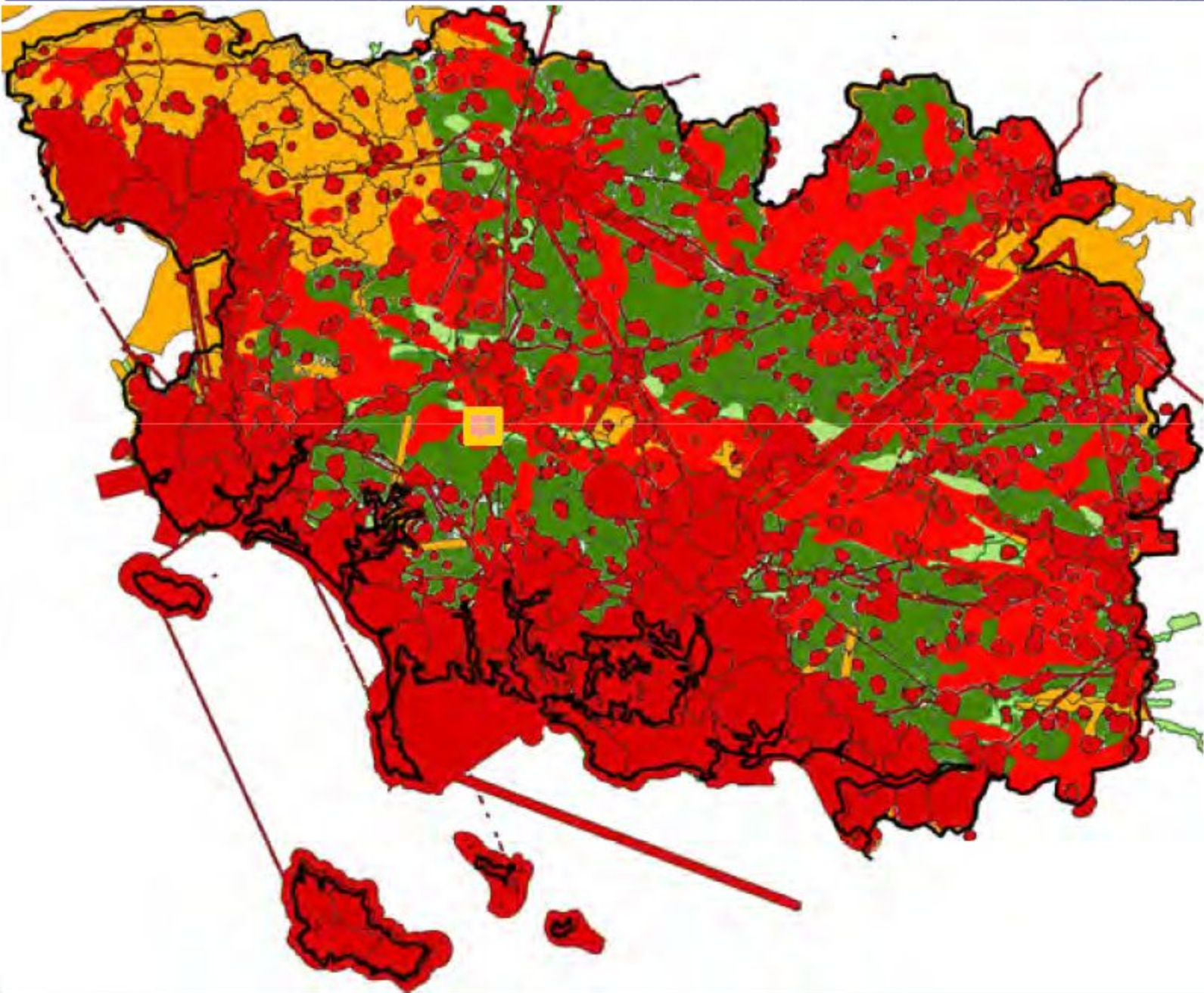


Le projet

- 4 éoliennes de 2,3MW chacune= 9,2MW,
Modèle ENERCON E82,
- 149,38m de hauteur en bout de pôle
- 82 m diamètre du rotor



6 - 3: Croisement des contraintes réglementaires et du potentiel éolien



- Secteurs pot
très favorable
l'implantatio
d'éoliennes
- Secteurs pot
assez favorable
l'implantatio
d'éoliennes
- Secteurs pot
assez peu fav
l'implantatio
d'éoliennes
- Secteurs pot
très peu favo
interdits à l'
d'éoliennes

CARTE: CAUE DU MORBIHAN
Décembre 2004
© IGN BD Carto®
SOURCES: DIREN BRETAGNE
D.D.E. 56
DRAC BRETAGNE
CAUE 56
AGENCE NATIONALE
FRÉQUENCES
D.D.A.F. 56
CONSEIL GÉNÉRAL
MORBIHAN
CONSERVATOIRE
LITTORAL ET
LACUSTRES
ADEME - ESPACE
DÉVELOPPEMENT

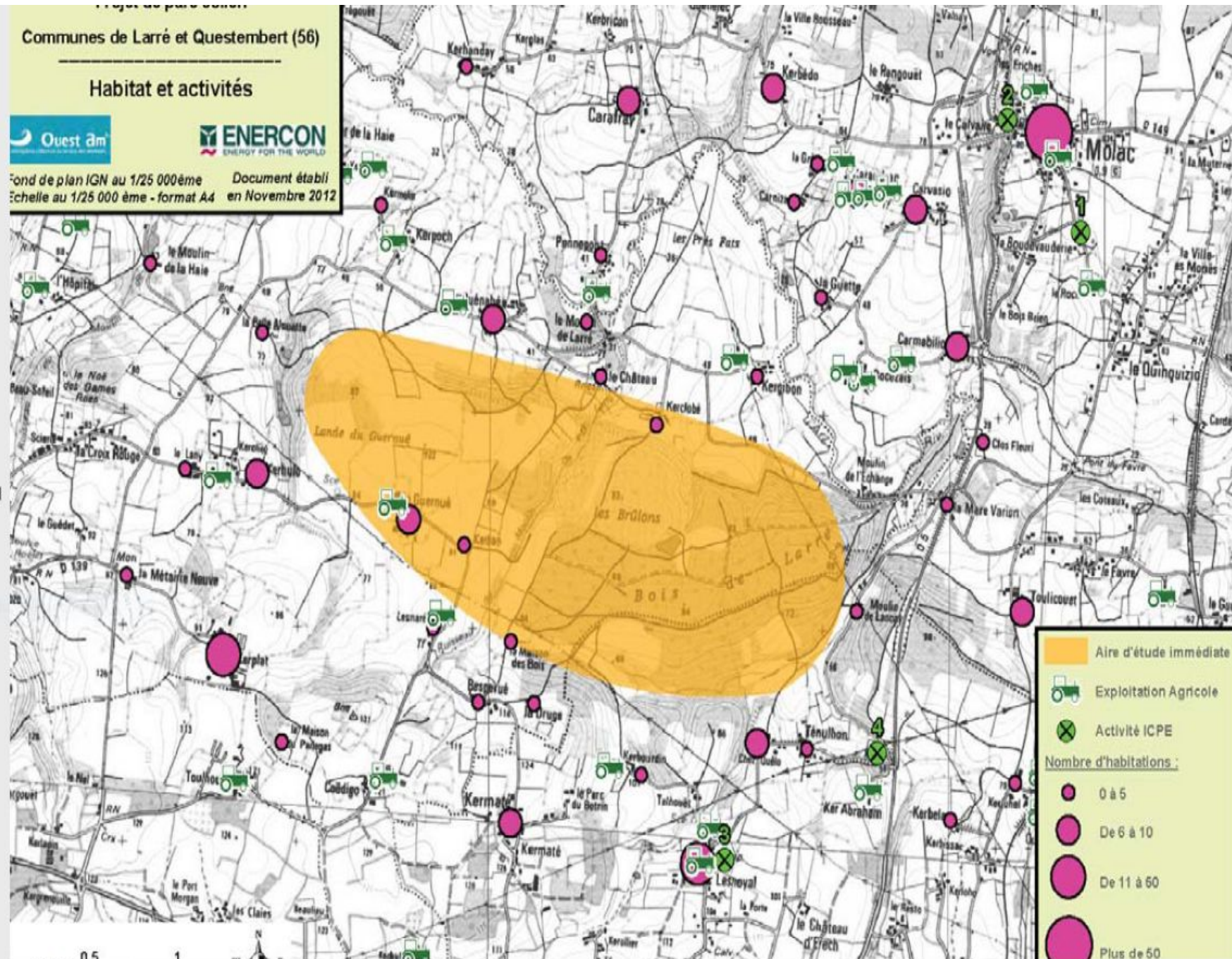
Communes de Larré et Questembert (56)

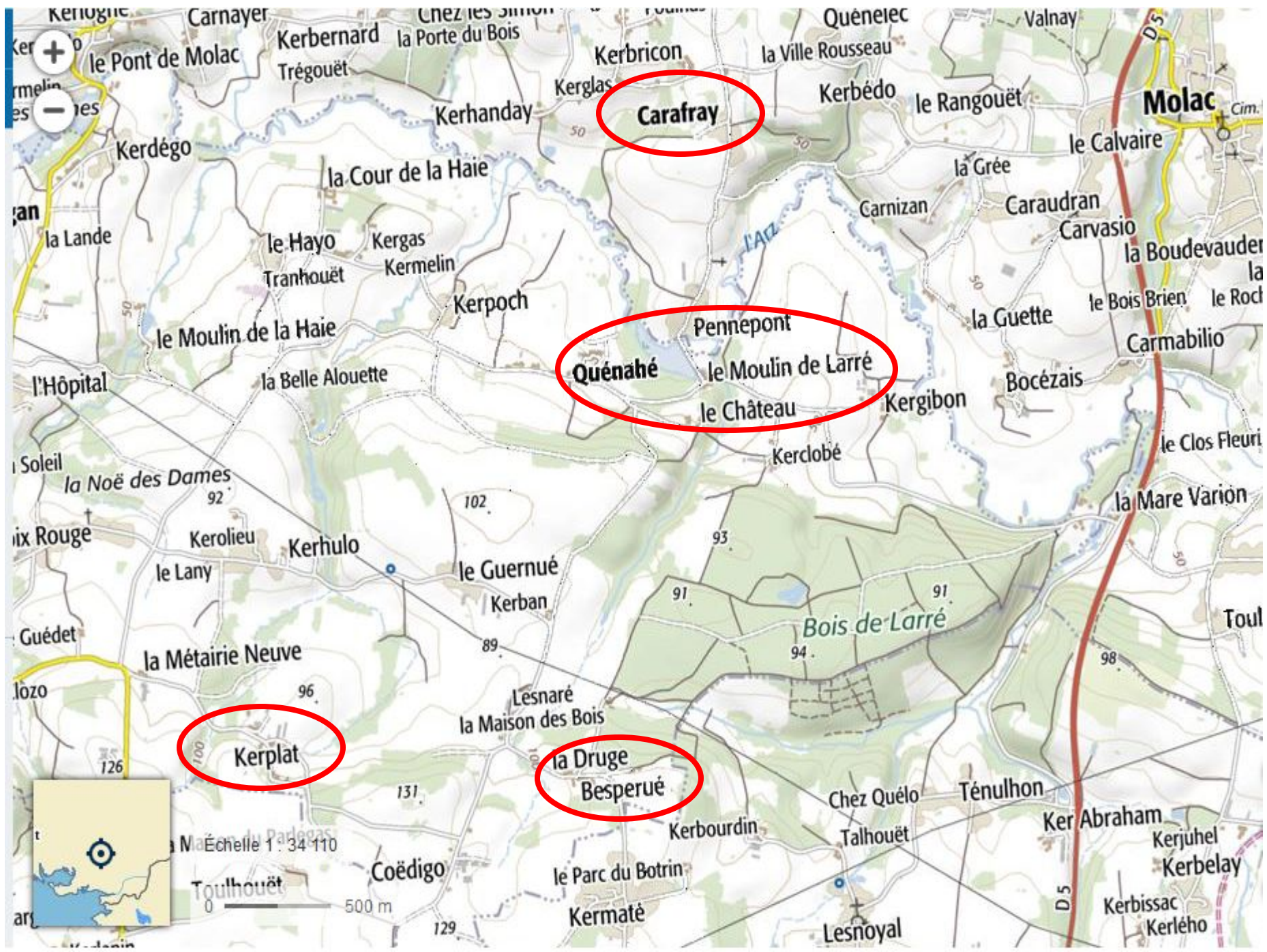
Habitat et activités



Fond de plan IGN au 1/25 000ème
Echelle au 1/25 000 ème - format A4

Document établi
en Novembre 2012

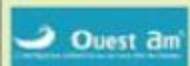




Etude d'impact Projet de parc éolien

Communes de Larré et Questembert (56)

Localisation des éoliennes

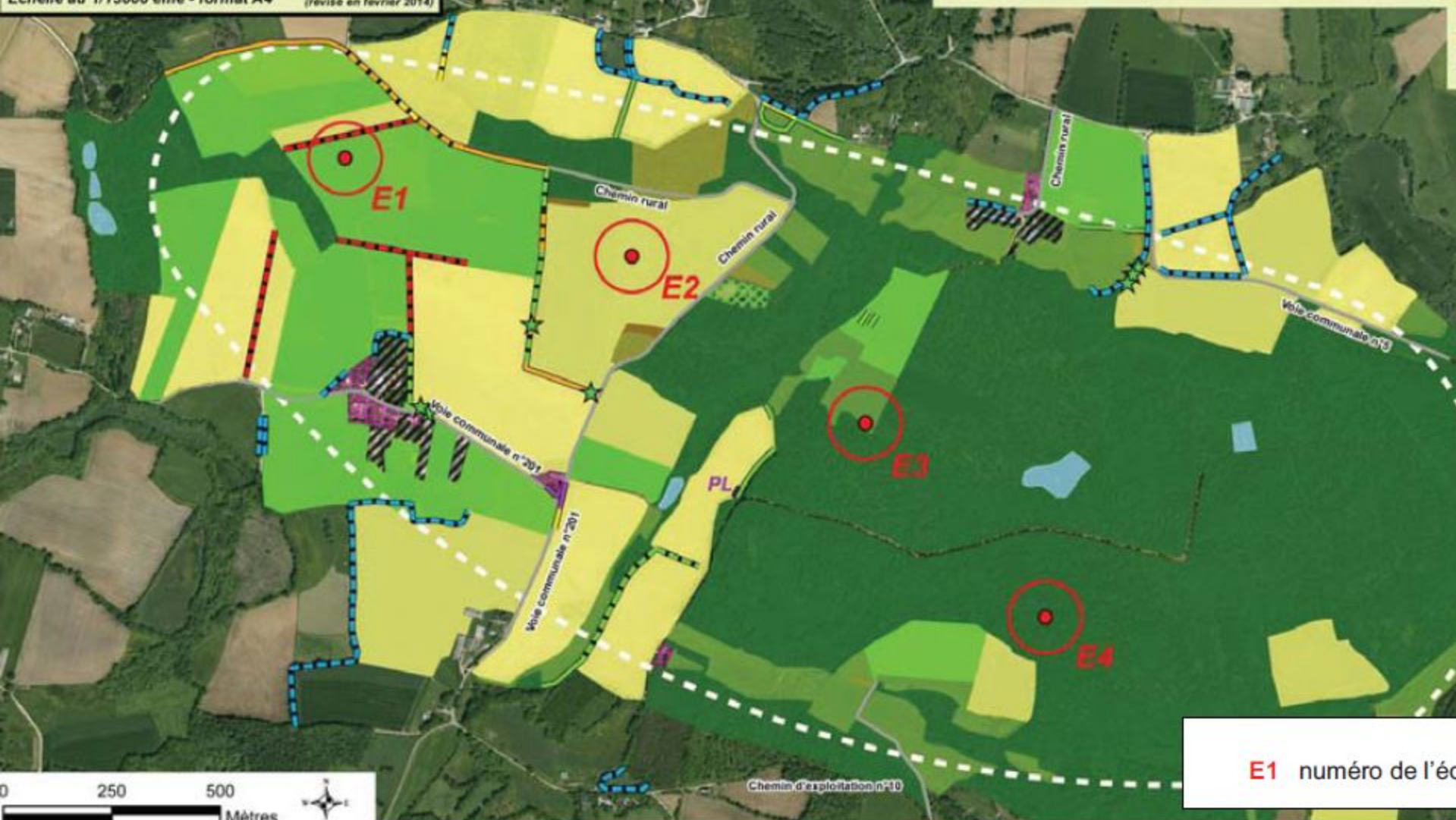


Fond de plan IGN
Echelle au 1/13000 ème - format A4

Document établi
en Janvier 2013
(révisé en février 2014)

- Aire d'étude immédiate
- Voirie
- Arbres isolés
- Poste de Livraison
- Localisation des éoliennes

- Boisement
- Culture
- Exploitation agricole / Bâtiment d'élevage
- Fourré-lande
- Friche
- Habitation+Jardin
- Jeune plantation
- Plan d'eau / Mare
- Prairie permanente
- Prairie temporaire



E1 numéro de l'éolienne



udes (en m NGF) :

E1 : 93 m

E2 : 95 m

E3 : 89 m

E4 : 89 m

LARRE

- Schéma de développement éolien en 2007 pour planifier le développement éolien et assurer une cohérence territoriale d'implantation. Ce schéma a abouti à la proposition de **5 Zones de développement de l'éolien sur le territoire de la Cté de communes de Questembert**, validées par arrêté préfectoral du 11 décembre.
- Le parc éolien «Rocher Breton» figure dans la ZDE n 1, accordée pour une puissance allant de 1 à 17,5 MW.
- Pas d'observation des services consultés dont l'AE

L'étude d'impact

Etat initial du site

- Milieu physique
- Milieu biologique: patrimoine naturel, flore et milieux naturels
- Occupation du sol
- Faune

L'étude d'impact

Milieu humain:

- Document d'urbanisme
- Les activités
- Habitat riverain et acoustique
- Patrimoine culturel
- Infrastructure, servitudes et réseaux

L'étude d'impact

Paysage: enjeux et sensibilité

- Raison du choix du projet et de ses caractéristiques techniques: scénario d'implantation, caractéristiques techniques du projet
- Les impacts et les mesures préventives, d'évitement de réduction, compensatoires et d'accompagnement. Reboisement : 380 ml de haies et 6 20 m² de bosquet

L'enquête

- 6 permanences
- 200 personnes accueillies
- + 50 consultations hors permanences

PARTIE AVIS et CONCLUSIONS

(24 pages)

- Préambule
- Bilan de l'enquête et analyse complémentaire
 - Réponses aux observations et remarques
 - Avis et conclusions

Préambule

- Le contexte réglementaire et les enjeux:
- Kyoto
- Décisions gouvernementales: Grenelle de l'environnement: objectif 23% énergies renouvelables en 2020
- Juin 2014: confirmation du coût de rachat de l'électricité
- Les 5 objectifs de la Loi de programmation
- Création de 100 000 emplois/ croissance verte

Préambule suite

- Conférence bretonne de l'énergie
- Céser
- Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
- Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
- Schéma régional de l'éolien
- Atlas des paysages du Morbihan

Bilan de l' enquête

- Recueil tenu à jour par la mairie /plans de repérage/adresses des pétitionnaires
- Mairie comptabilise les visites quotidiennes
- 6 permanences: 200 personnes reçues + 50 consultations en dehors des permanences
- ADEVA (opposition)présente à chaque permanence
- Excellente ambiance malgré les oppositions au projet (dont des extérieurs)

Bilan de l' enquête

- Visites terrain souvent doublées / dans les villages dont ceux situés à la périphérie du parc, versant Nord de l'Arz
- Découverte « Equibreizh » non signalé dans l' étude d'impact
- Localisation et repérage sur le site des 4 éoliennes avec un compas de relèvement
- Visite d'autres parcs éoliens: Bignan et Moréac avec audition de riverains.

160 d'observations et remarques réparties sur 12 thèmes, dont:

- 1/ période estivale mal choisie pour l'enquête publique, demande de prolongation: 5 observations
- 2/ éoliennes trop proches des habitations: 22 observations
- 3/ risques pour la santé humaine: infrasons 30 obs
- 4/ impact visuel et paysager: 46 obs
- 5/ pertinence économique, intérêt du projet éolien non prouvé: 5 obs

Observations et remarques

- 6 /dévaluation immobilière: 10 obs
- 7/ dénonciation des intérêts économiques privés et des impacts induits sur les paysages et sur les habitants: 10 obs
- 8/ pollution lumineuse: 14 obs
- 9/ étude d'impact manquant de précision 4 obs
- 10/ fracture sociale avec ceux qui perçoivent des indemnités: 5 obs
- 11/ dégradation de la flore et de la faune: 5 obs
- 12/ demande d'entrée du public dans le capital de la SEPE: 4 obs

Autres observations et remarques

- Impact négatif du projet sur le tourisme vert,
- les terres rares de Chine,
- Les ombres portées.

Commentaires

1/ période de l'enquête publique:

- compétence Préfet.

ENERCOM témoigne des très nombreuses actions de communication développées en amont de l'EP et les nombreuses infos diffusées depuis le début de l'étude.

2/ Éoliennes trop proches des habitations

- A plus de 500m: respect de la loi Grenelle du 12 juillet 2010
- rapport Académie Nationale de médecine dit: éoliennes à plus de 1500 m des habitations mais dans la brochure de 2008 de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail /éoliennes < 2,5MW pas concernées (projet 2,3 MW)

3/Risques pour la santé humaine:

- **A) Impact acoustique:** valeurs issues de la modélisation rassurantes, suivi par l'Etat
- engagement par l'exploitant de respecter les normes
- **Recommandation:** installation d'une station de surveillance permanente afin de corriger en temps réel l'exploitation du parc

Amplification du bruit / brouillard: les machines seront à l'arrêt : brouillard = pas de vent

Niveaux de bruits en dB(A)

Type de bruit	dB(A)	Sensation
	0	Seuil d'audition
Bruissement de feuille	15	
Chuchotements	30	
Bureau isolé	45	Calme
Conversation normale	60	
Restaurant bruyant	70	Supportable
Ensemble de bureau	75	
Camion	80	Bruyant
Atelier machine	90	
Moteur explosion	95	Difficilement supportable
Marteau piqueur	100	
Boîte de nuit	105	
Avertisseur sonore	120	Seuil de douleur

- Niveau de bruit résiduel: le jour entre 37,1 et 56,5 dB(A)
la nuit entre 26,2 et 53,3 dB(A)

4/ Impacts visuel et paysager

- 143 photos, 68 photomontages
- Prises en compte des Recommandations du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens
- Ligne de crête / bois de Larré qualité environnementale mais pas de site emblématique
- ZDE autorisée/7 éoliennes/filtres administratif
- manque de sobriété dans le vocabulaire/réactions riverains /Nord de l'ARZ
- Dissimulation éoliennes par écrans végétalisés aux abords de certaines propriétés : Pas retenu car illusoire/topographie/ éloignement

5/Pertinences économiques, intérêt du projet non prouvé

- Pacte électrique breton: 3600KW éolien terrestre/2020
- Revue « alternatives économiques » de juin 2014: Éolien terrestre, deviendrait compétitif, d'où possibilité d'élimination progressive des subventions en 2020
- Temps de fonctionnement du parc annuellement
- Arrêts : pour maintenance, volontaires (décisions administratives), travaux sur le réseau, absence de vent $< 2\text{m/s}$ soit $< 7,2\text{km/h}$
- Tempête

6/Déévaluation immobilière

- Marché stagnant sur la commune
- Pas de preuve statistique
- Valeur bien immobilier/éléments objectifs/
qualité construction, architecture, confort,
localisation
- Saisine justice si préjudice avéré

7/ Opposition entre les intérêts économiques privés et les impacts /paysages, habitants

- ENERCOM accepte la demande de la Cté de cnes de participer au capital de la SEM = partenariat public/privé (25% soit 592K euros)
- Retombées économiques locales de l'ordre de 64K euros/an (cne et Cté de cnes)
- Création annoncée de 13 emplois directs localement
- Loyers annuels aux propriétaires fonciers de 20 K euros/an pour les 4 machines

8/Pollution lumineuse

- Aviation civile: réglementation stricte
- Solutions techniques à l'étude pour atténuer la nuisance lumineuse
- Recommandation: les occultations de lucarnes et ouvertures de toit à la charge de ENERCOM si gêne avérée.

9/ Etude d'impact imprécise

- Avis non partagé à l'exception de l'appréciation de l'impact visuel sur le versant Nord de l'Arz, car:
- 143 photos, 68 photomontages en illustration
- Recommandations du Guide respectées
- Études /analyse des enjeux et des impacts du projet pour proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation adaptées

10/ Risques pour la faune et la flore

- Constat: l'éolien tue moins que les lignes à haute tension
- Suivi ornithologique / modulation du fonctionnement des machines selon les saisons, la rédaction d'un protocole est en cours avec la LPO et des associations naturalistes

11/Entrée du public dans le capital de la SEPE

- Pas d'opposition à cette requête
- L'ouverture à des capitaux privés à convenir ultérieurement avec les élus de la SEM

12/remarques diverses

- **perte économique tourisme vert:**

Lieu d'hébergement de Kerplat notamment : vue très éloignée mais directe mais aucun élément d'appréciation vérifiable

- **Pollution terres rares de Chine:** pas retenu, vaste sujet
- **Contrat de location:** relève du droit privé
- **Devenir à terme des éoliennes:** 200 K euros révisables annuellement pour leur démantèlement / garanties financières assurées

12/remarques diverses

- **Ombres portées:** pas de réglementation
- Le seuil recommandé est **de 30 mn/jour et 30h /an.**

Prévisions selon modélisation:

- Au moulin de Larré 25 mn par jour au maximum et 3h 54mn /an maxi
- Au château: 31 mn/jour maxi et 5h39 /an maxi

12/remarques diverses

- **Dédommagement des riverains, impacts visuels ou acoustiques:** pas retenu
- **Problème de réception:** TV avec le numérique cette nuisance disparaît.
- Eoliennes hors traces d'un faisceau hertzien ou près d'un relais de téléphonie mobile.
- Pas d'impact selon « orange »

AVIS et CONCLUSIONS

- Importante attention apportée en terme de communication et d'information,
- Visite organisée sur un autre parc éolien/population
- Réunion publique
- Permanence / salon énergies renouvelables Questembert en 2011
- Permanences pour le public les 28 et 29 juin 2013
- Diffusion de tracts dans tous les foyers de LARRE, MOLAC et les riverains de QUESTEMBERT et LA VRAIE CROIX

AVIS et CONCLUSIONS

- Impact visuel inévitable, impossibilité de dissimuler 4 machines de cette taille
- Impact fort de la 2X 400 000 volts, présente
- Paysages vallonnés qui favorisent l'intégration des éoliennes, vues furtives lors de déplacement
- Absence de co-visibilité avec d'autres parcs
- Respect des niveaux sonores réglementaires
- Éloignement >500 m des habitations

AVIS FAVORABLE SANS RESERVE

4 recommandations:

- * Périodes de tests sans production d'électricité pour affiner les réglages
- Installer une station de surveillance permanente pour adapter les machines aux conditions de vent
- Créer une instance d'évaluation: exploitation du parc, mise en œuvre des mesures compensatoires , suivi faunistique
- Occultation des éclairages naturels de toiture par l'exploitant, si nuisance reconnue par les impacts lumineux, nocturnes du parc.

FIN